

et par suite, l'insuffisance des recettes prévues pour 1891.

A un autre point de vue, la commission du budget a proposé un ensemble de réformes sur la législation financière; il est impossible de détacher de cet ensemble une mesure qui doive passer exclusivement sur les agriculteurs.

M. de Mahy a insisté sur l'attente portée aux prérogatives parlementaires par le vote d'une loi qui n'aurait pas été préparée par une commission spéciale, et qui n'aurait été précédée d'aucune enquête.

Le ministre des finances, sans prendre aucun engagement, et reconnaissant l'importance de la question qui lui était posée, a déclaré qu'il laisserait à la Chambre le soin de se prononcer sur l'ajournement qui lui serait proposé.

A la suite de cette démarche, les sénateurs et députés de la région sauront ont signé la pétition suivante :

« Les sénateurs et les députés soussignés, maintiennent les protestations qu'ils ont fait entendre à M. le ministre des finances, ont l'honneur de vous demander l'ajournement de la discussion de tous les projets de loi tendant à modifier la législation financière... »

Le traité secret

Au cours de la séance, M. Dreyfus interpella sur le traité secret dont parle la Lanterne et qui aurait été conclu lors de la signature du traité de Kasar-Said entre M. Barthélemy St-Hilaire, l'Italie et l'Angleterre.

NOUVELLES DU JOUR

L'emprunt

Paris, 4 juillet. — Dans le rapport de M. Burdeau, relatif à l'emprunt de 625 millions, nous relevons le fait suivant : « Le ministre des finances a l'opération ne mettra à la disposition du Trésor aucune ressource nouvelle; elle permettra uniquement de solder l'arriéré budgétaire... »

Les trois autres, le Nielly, le Primatiguet et le Rigault de Genouilly, sont des croiseurs en bois armés de canons de 100 millimètres. Les autres sont des cuirassés de 120 millimètres.

Cette escadre est la plus belle qu'un armist ait encore eue sous ses ordres.

Dans la promotion du 14 juillet, la gendarmerie est particulièrement bien partagée. Elle recevra 3 croix d'officier, 29 croix de chevalier, dont 4 aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes, et 331 médailles militaires.

L'état-major général de l'armée a proposé au Ministre de la guerre d'autoriser les attaches militaires étrangères à assister aux manœuvres des 2e et 3e corps dirigées par le général Billot.

Le 18 juin, la 8e chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Tarfil, a condamné à quinze jours de prison un sieur Eugène Bultel, ouvrier tresseur, qui s'était permis, en passant devant un garde d'arme assis à la porte de la caserne de Vincennes, de commettre une incongruité et d'insulter le gendarme qui lui demandait des explications.

M. de Broglie, aide de camp de l'amiral Bouët-Willaumez, dont la vie, vient de mourir à Toulon, est un homme d'une haute valeur morale et d'une grande capacité de travail.

La disposition prise de même pour les hommes dans la classe aura été renvoyée par anticipation; et jusqu'à la date de la délibération de sa classe, l'homme devra continuer à servir.

Le capitaine Trivier — Le conseil municipal a résolu de remettre solennellement, le 14 juillet, à son capitaine Trivier, une médaille d'or en reconnaissance de son voyage à travers l'Afrique.

L'assassinat de Tarbes — Les deux sœurs assassinées à Gèdre, près de Tarbes, sont les sœurs de M. Bordier; l'aînée était âgée de 19 ans et la cadette de 16.

L'assassin est un nommé Segui-Collet, âgé de 29 ans. Après avoir broyé avec des fragments de rochers la tête de la plus jeune de ces deux sœurs, il a outragé l'aînée et la ensuite égorgée.

Il a mis les cadavres sur les bords des broussailles qui s'élevaient au-dessus de la route et rapidement disparus. Les corps furent retrouvés à peine atteints par les flammes.

Un pain valait une grange et retrouvé chez l'assassin, et des taches de sang ont amené la découverte du coupable.

Segui-Collet avait été condamné à deux ans de prison pour attentat à la pudeur.

Le grisou aux Etats-Unis — New-York, 4 juillet. — La petite ville de Duba est plongée dans la consternation par une épouvantable catastrophe.

Une explosion de grisou s'est produite et 40 mineurs ont été tués.

La question des péchies — Douvres, 4 juillet. — M. Pierre Phippe, capitaine d'un bateau de pêche de Boulogne, a été condamné aujourd'hui à une amende de 20 livres sterling et aux frais pour avoir pêché dans les eaux anglaises.

L'affaire Gouffé. — Nouvel interrogatoire d'Eyraud — M. Doppfer, juge d'instruction, procède en ce moment à un nouvel interrogatoire d'Eyraud.

Nous relatons plus haut les aveux complets que ce dernier a faits hier au juge.

Eyraud a demandé que l'instruction dason affaire soit terminée le plus tôt possible : « J'en ai assez », a-t-il dit au magistrat.

Cependant, le récit qu'il a fait de l'assassinat et des circonstances qui l'ont précédé, diffère par certains points de la dernière version donnée par Gabriel Bonaparte.

Prétendus troubles en Bulgarie — Paris, 4 juillet. — M. Ribot n'a reçu aucun télégramme officiel confirmant la nouvelle que des troubles seraient éclatés en Bulgarie et qu'une révolution se serait produite à Sofia.

Les dernières dépêches constatent que la situation est satisfaisante.

Entrave Caprivi-Salsbury — Berlin, 4 juillet. — Il se confirme que vers la fin de septembre, il y aura un différend entre le général Caprivi et lord Salisbury, à Kissingen, petite ville d'eau bavaroise.

L'hôpital français de Londres — Londres, 4 juillet. — Hier, dans l'après-midi, à un lieu, sous la présidence de M. Washington, l'inauguration du nouvel hôpital français élevé dans l'avenue Shaftesbury.

Des allouettes ont été prononcées par le docteur Vinton et par sir Polydore de Keyser.

L'ambassadeur de France a pris ensuite la parole, et au nom du président de la République, a adressé aux insignes d'officier de la Légion d'honneur à sir William Corson, un des principaux fondateurs; la croix de la Légion d'honneur à M. Vinty, l'architecte du nouvel hôpital.

MM. Cur et Taylor, membres du comité de fondation, ont été nommés officiers d'académie.

La question de Zanzibar — Paris, 4 juillet. — Une note officielle confirme de tous points l'information publiée ce matin, relativement à l'exécution de la tournée par les négociations avec l'Angleterre sur la question de Zanzibar.

L'affaire de Vicq — Paris, 4 juillet. — Quelques journaux annonçaient, hier, que le gouvernement venait de distribuer une croix de la légion d'honneur et deux médailles militaires à la gendarmerie qui a opéré à Vicq.

Nous avons cherché à l'officialiser la confirmation de cette nouvelle et nous ne l'avons pas trouvée. Elle était, d'ailleurs, invraisemblable; d'abord, parce que les récompenses doivent se proportionner aux difficultés vaincues et aux dangers courus.

Or, le gouvernement a déclaré qu'à Vicq il n'y avait pas de résistance sérieuse. Et les députés qui protestaient ont déclaré que la gendarmerie n'avait eu à bousculer que des femmes.

de semblables conditions, ce serait se condamner d'avance à défendre la patrie contre des hommes et non plus contre des femmes.

Enfin, de tels décrets eussent constitué une provocation intolérable à l'adresse des catholiques. Aussi ne sommes-nous pas surpris d'apprendre que M. de Freycinet a démenti péremptoirement une pareille nouvelle.

NOUVELLES MILITAIRES

Les manœuvres navales. — L'escadre de la Méditerranée est sur le point de gagner Brest. Elle sera divisée en quatre divisions, composées ainsi qu'il suit, seront placés sous le haut commandement des croiseurs de la Division.

Escadre de la Méditerranée, 1re division. — Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

2e division. — Les cuirassés Trident, Corbet et Redoutable, les croiseurs Milan, Primatiguet et Duperré, les torpilleurs. Cette division sera commandée par le contre-amiral Alquier.

3e division. — Contre-amiral O'Neill, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

4e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

5e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

6e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

7e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

8e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

9e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

10e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

11e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

12e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

13e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

14e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

15e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

16e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

17e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

18e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

19e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

20e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

21e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

22e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

23e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

24e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

25e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

26e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

27e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

28e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

29e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

30e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

31e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

32e division. — Contre-amiral Goussier, commandant en chef. Les cuirassés, Formidable, Amiral Baudin, l'Amiral Duperré, les croiseurs Nielly, Vautour, et Dragon; trois torpilleurs.

baix et Tourcoing. — Cette caisse serait administrée par les soins d'une commission composée de trois membres, et les demandes de secours ou les attributions rémunératrices seraient soumises à des déterminations souveraines.

En vous demandant, Messieurs, de sanctionner votre proposition, la commission administrative a voulu vous associer à une pensée dont la réalisation sera le résultat de l'œuvre que vous avez entreprise, en fondant la Société de Roubaix-Tourcoing. Elle a voulu élargir les bases sur lesquelles repose son vote unanime; elle a voulu enfin, se rappeler à nous, verser notre caisse, temps après sa mort, notre premier président d'honneur, Pierre Cateau, que, si un jour la société disparaissait, il en restait au moins un souvenir impérissable.

Mais vous voudrez, Messieurs, que la société vive, et comme de nos jours surgit chaque jour une émeute de dévouement, nous verrons notre caisse, assise d'abord sur des bases modestes, grandir peu à peu, mais sûrement, grâce à d'autres P. Cateau dont la vie sera consacrée à son œuvre.

En conséquence, Messieurs, je soumetts avec confiance à votre ratification, la fondation de la Caisse de secours de Roubaix-Tourcoing, sur les bases que j'ai eu l'honneur de vous exposer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. Devilliers continue :

Permettez-moi, maintenant, Messieurs, de vous dire en quelques mots seulement, car je suis confus par votre empressement à voter, que l'œuvre que nous avons faite pour préparer la survie de la Société et assurer la reconstitution.

Sur ce point, Messieurs, il est à regrettable que nous n'ayons pu nous réunir à l'heure voulue. La cotisation a été abaissée de 10 à 25 francs; les démarches nécessaires sont faites pour éviter l'expiration de la Société, et nous espérons que nous n'aurons pas encore de solution à ce sujet.

Nous sommes assurés et nous avons l'autorisation préfectorale.

Enfin, Messieurs, nous avons déjà réuni 180 adhésions sur nos nouveaux statuts, la société artistique de Roubaix-Tourcoing est de ce fait constituée de nouveau.

Et maintenant, Messieurs, que nous avons satisfait aux deux obligations que nous imposent notre dernière assemblée générale, en vous exposant la situation de la Société, et en vous proposant de nous unir pour assurer la survie de la Société, nous devons nous retirer, et nous avons l'honneur de remercier vous-mêmes les pouvoirs que vous nous avez confiés pour six années consécutives.

Nous nous retirons, en vous remerciant de votre confiance, et vous prions de procéder à la nomination d'une commission administrative qui doit nous succéder.

J'invite le plus âgé d'entre nous à prendre la présidence.

Le rapport est chaleureusement applaudi. Le doyen d'âge, M. André, remplace M. Devilliers, à la présidence, et prie l'assemblée de nommer une nouvelle commission de 14 membres.

Plusieurs sociétés proposent de voter, par acclamation, la défection de l'ancienne commission, qui a donné toute satisfaction à la société. Un autre voudrait que, parmi les membres de la commission, il y eût des artistes; différentes observations sont échangées, et finalement, l'assemblée procède, par bulletin, à la nomination de la nouvelle commission.

Tous les anciens membres sont réélus : MM. P. Devilliers, E. Lecomte-Serpel, A. Prouvost-Bonnet, Cyrille Férié, Ernest Régulier, A. Wattel-Bayart, Ernest Masson, E. André, Georges Duval, Léon Dreyfus, architecte, R. Assolant, Edouard Maillard, architecte, Amédée Noullet, Edmond Masquel-Baratte.

M. E. Lecomte-Serpel propose de réélire, par acclamation, l'ancien président, M. P. Devilliers. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. P. Devilliers remercie les pouvoirs et le commerce la réunion; il ajoute qu'il accepte cependant pas d'une façon définitive; il mettra, à cette acceptation, une condition c'est que l'on retrouve le Budget de l'ancienne Société, afin de pouvoir faire un bon usage de son argent.

M. E. Lecomte-Serpel réplique que l'assemblée accepte bien les réserves de M. Devilliers, sachant très bien qu'avec le zèle qu'il apporte dans ses fonctions, et aidé du zèle de tous les membres, la nouvelle société fera aussi bien que l'ancienne.

M. Devilliers réplique que l'assemblée accepte son dévouement de ses collègues, lui il a besoin et termine en annonçant qu'il va, dès samedi, demander de la Préfecture, l'autorisation de pouvoir porter à 18 le nombre des administrateurs.

La commission administrative est composée de MM. E. Lecomte-Serpel, vice-président, Amédée Prouvost-Bonnet, secrétaire, Cyrille Férié, trésorier.

M. E. Lecomte-Serpel, professeur de dessin, continuera à remplir les fonctions de secrétaire-adjoint. La séance est levée à 10 h. 40.

Cour d'appel. — Vingt l'énumération des appels inscrits au rôle général de la Cour, pendant le mois de juin, et intéressant notre région :

1. Tribunal de commerce de Roubaix. — Georges Lejeune, fabricant de chaussures, contre M. de la Chapelle, propriétaire de la même fabrique; classe postale 27 francs. — Jean Combaux, négociant à Bouvignies (Espeyres), contre M. de la Chapelle à Bouvignies; non-recevabilité d'appel; jugement de 5 francs.

2. Tribunal de commerce de Tourcoing. — Jean Combaux, négociant à Bouvignies, contre M. de la Chapelle à Bouvignies; non-recevabilité d'appel; jugement de 5 francs.

3. Tribunal civil de Lille. — Prêt du Nord contre Henri Camerlinck, vicier à Ombres, Auguste Vanderhaeghe, négociant à Ombres, et Jules Willequet, employé à Tourcoing; questions de nationalité; jugement de 3 francs et 10 centimes. — Syndic à la fabrique de Achille Dubreuil contre époux Labreuil de Roubaix; sécularité des donations de frans.

Une messe de prémice. — De dimanche matin à dix heures, aura lieu, à l'église St-Martin, la messe de prémice de la paroisse de St-Martin, de Roubaix nommée vicier à Stenwaerq (Nord).

L'orage de samedi matin. — Un violent orage s'est abattu sur la ville de Roubaix dans la matinée de samedi. La foudre est tombée en six endroits, dans les rues de la ville, et a causé de graves dommages. Les dégâts matériels sont importants.

Voici les endroits où elle est tombée : au boulevard Gambetta, dans les jardins de la construction de l'église St-Martin, sur une maison de la rue des Loges Haies; dans l'impassé Irigoyne, rue de Beauregard; sur la maison d'un boucher, dans la rue Saint-Antoine, et enfin sur la maison du conservateur de la ville, rue de la République.

La foudre est également tombée sur le bâtiment occupé, rue de la Fosse-aux-Chènes, par la Caisse de Liquidation. Le foudre a traversé les bureaux sous forme de boule de feu, causant des dégâts aux appareils électriques et menaçant même la vie de quelques employés. Les dégâts matériels sont très importants.

L'orage est accompagné d'une pluie torrentielle, et bon nombre de caves ont été inondées.

Sur la demande du jury, le concours de poésie qui devait avoir lieu chez l'hydrodelliste Joz Desbouvrie, le 6 juillet, est remis au dimanche 20 courant.

Demain dimanche, après-midi, M. Desbouvrie doit faire des expériences de photographie dans sa villa de la Vigne, sur de jeunes hirondelles qu'il dressera en plein air et devant le public.

M. Desbouvrie tient à la disposition des amateurs des hirondelles de toutes espèces.

Un suicide. — Un ouvrier tisserand, d'une soixantaine d'années, M. François Vaymes, habitant le chemin de la Makellerie à Croix, donnait, depuis quelque temps, des signes non équivoques de désespoir, que tout le monde était unanime à attribuer à des chagrins de famille.

Plusieurs reprises déjà, il avait annoncé qu'il voulait en finir avec la vie, parce qu'il avait eu trop de malheurs. Dans la nuit de jeudi à vendredi, on le vit se précipiter dans la rue de la Limite et dans la nuit de vendredi à samedi, il se pendit dans une heure de matin. M. Vaymes pénétra dans une maison en construction, rue Cagnat, et au moyen d'une corde qu'il attacha à une poutre, il se pendit. C'est là qu'il a été trouvé vendredi matin par des ouvriers qui se rendaient à leur travail.

Le corps du malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une chute. rue de la Barbe d'Or. — Les habitants d'une maison ouvrière de la rue de la Barbe d'Or, étaient fort surpris, jeudi matin, de ne pas voir descendre une locataire, Mme Vanparis, à l'heure du déjeuner.

Un d'un s'avis de descendre au premier étage, et que le fait pas son étonnement de trouver au pied de l'escalier, le corps de la pauvre femme, la face contre terre. Celle-ci fut relevée et transportée dans sa chambre, et quand elle fut revenue à elle, elle put raconter, qu'en montant chercher des vêtements, elle avait aperçu une femme qui marchait de l'escalier et avait roulé jusque sur le palier.

Un médecin fut aussitôt appelé et constata que Mme Vanparis avait reçu de nombreuses contusions, et qu'elle avait, en outre, une fracture des deux bras, et une fracture de la jambe gauche. Cette pauvre femme, qui est septuagénaire, a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Un accident rue de Mouvaux. — Un accident assez grave s'est produit, vendredi matin, vers dix heures, au passage mécanique de M. Anatole Cordonnier, rue de Mouvaux.

Une ouvrière soignée, Mlle Fideline Davrin, domiciliée rue de la Campagne, était occupée à grainer le métier où elle travaillait et avait la main droite appuyée sur l'extrémité du rouleau, quand elle glissa et fut entraînée par les roues de l'engrenage.

La malheureuse fille poussa des cris aigus qui furent entendus dans tout l'atelier. Ses camarades accoururent à son secours, et quand elles la relevèrent, on s'aperçut que les doigts étaient profondément mutilés.

Mlle Davrin, qui est âgée de 18 ans, a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

Un vol, rue des Sept-Ponts. — Un marchand ambulant, M. Hippolyte Cattel, travaillant, jeudi soir, vers huit heures, la rue des Sept-Ponts, portait sur ses épaules un paquet de couvertures de coton, qu'il offrait dans les maisons.

En faisant le suivi à quelques pas derrière tout-à-coup elle l'apparut, un homme venant de la cour, qu'elle avait laissés sur le trottoir, pendant qu'elle était occupée avec un client, avait disparu. M. Cattel se mit aussitôt à la recherche du voleur, mais tous les efforts qu'il fit pour le découvrir furent sans résultat. Le marchand a porté plainte.

Un mendiant récalcitrant. — Le quartier de la rue de l'Épave a été égayé jeudi vers cinq heures par un mendiant qui se refusait à donner le bonsoir à un passant âgé de 71 ans.

Cet homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »

« Ce homme, qui se nomme Jean Moulangeon, est exilé de la prison de police où il a été détenu pour nombreuses condamnations commes vagabond. Il était en train de sonner aux portes, en compagnie de sa fille Clémence, une enfant de douze ans, quand un passant le repoussa et dit : « Ne me salue pas, car tu es un pauvre mendiant de 71 ans. »